

# ■ Simulation politique

## Vie parlementaire québécoise

### Jeu de simulation de la vie politique québécoise

## Règles du jeu

### RÉSUMÉ

Ce jeu est une simulation de la vie politique québécoise. Plus concrètement, les membres du groupe-cours jouent le rôle de députés et vivent la réalité parlementaire, à savoir essentiellement le processus législatif et la période des questions et réponses orales.

### BUT DU JEU

Le but est d'exercer le pouvoir, ou le critiquer le cas échéant, et d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et Québécois.

### RÔLES

#### Étudiantes et étudiants

L'étudiant ou l'étudiante est un député élu à l'Assemblée nationale. Le rôle de député se divise en trois volets : législateur, intermédiaire entre ses électeurs et le gouvernement, et contrôleur de ce dernier.

L'étudiant, en tant que député, est membre d'un parti politique. Il y a trois partis dans le cadre de ce jeu, chacun ayant son idéologie propre : un parti de tendance libérale sur les axes économique et politique, un parti social-démocrate, et un parti libéral sur l'axe économique, mais conservateur du point de vue moral. L'étudiant doit s'approprier l'idéologie à laquelle appartient son parti et l'appliquer dans sa façon de remplir les trois volets décrits ci-dessus.

En plus de leur rôle général de député, les étudiants ont aussi des rôles spécifiques : premier ministre, chef d'un parti d'opposition, ministre, etc.



### Enseignante ou enseignant

L'enseignante ou l'enseignant est le maître du jeu. Il est l'arbitre ultime et le coordonnateur de la simulation. Il veille à l'application des règles, enseigne le contenu théorique nécessaire à la bonne pratique de la simulation, encadre les étudiantes-joueuses et les étudiants-joueurs et les évalue. De plus, il joue les rôles de président de l'Assemblée nationale et de lieutenant-gouverneur.

## RÉSUMÉ DU DÉROULEMENT DE LA SIMULATION

---

### A. Préparation du jeu

- 1) L'enseignant ou l'enseignante détermine le poids respectif de chaque parti politique à l'Assemblée nationale.
- 2) Il ou elle sépare les étudiants et étudiantes en partis politiques et nomme les chefs des partis.
- 3) Il ou elle attribue les rôles spécifiques aux participants.
- 4) Chaque parti se choisit un nom.

### B. Législature

- 1) Les étudiants et étudiantes débattent en caucus.
- 2) Les étudiants et étudiantes débattent du discours d'ouverture.
- 3) Les étudiants et étudiantes débattent dans le cadre du processus législatif.
- 4) Les étudiants et étudiantes débattent par l'entremise de la période des questions.
- 5) Les étudiants et étudiantes débattent des motions

### C. Bilan de la simulation



PROPOSITION DE CALENDRIER<sup>1</sup>

Cours 1	
Cours 2	
Cours 3	
Cours 4	
Cours 5	L'enseignant fait remplir le <i>Questionnaire sur les intérêts</i> par les étudiants. L'enseignant procède à un appel de volontaires et nomme les chefs de partis. Remise des consignes pour la <i>Gestion des partis</i> . Remise des consignes pour le <i>Discours d'ouverture</i> au premier ministre. Remise des consignes pour les <i>Motions</i> aux chefs des partis d'opposition.
Cours 6	L'enseignant sépare les étudiants en partis politiques. L'enseignant attribue des fonctions spécifiques à chaque participant.
Cours 7	
Cours 8	Date de remise du <i>Discours d'ouverture</i> . Date de remise des <i>Motions</i> . Explication de la simulation à l'ensemble du groupe. Remise des consignes pour les <i>Interventions</i> . Les partis politiques se dotent de noms de partis. L'enseignant procède à un appel de volontaires pour rédiger des projets de loi. Remise des consignes pour les <i>Projets de loi</i> . Début de la législature.
Cours 9	
Cours 10	Date de remise des <i>Projets de loi</i> . Remise des consignes pour la <i>Préparation aux commissions parlementaires</i> . Début des débats en 2 <sup>e</sup> lecture.
Cours 11	
Cours 12	Vote sur les projets de loi en 2 <sup>e</sup> lecture. Commissions parlementaires. Remise des consignes pour les <i>Bilans des commissions parlementaires</i> . Début des débats en 3 <sup>e</sup> lecture.
Cours 13	Date de remise des <i>Bilans des commissions parlementaires</i> .
Cours 14	Vote sur les projets de loi en 3 <sup>e</sup> lecture et sur les motions. Évaluation des chefs de parti par les pairs. Fin de la simulation.
Cours 15	

1. Un calendrier plus complet, comprenant toutes les évaluations, est présenté dans le fichier *Calendrier complet de la simulation*.

## A. Préparation du jeu

### 1) DÉTERMINER LA FORCE RESPECTIVE DES PARTIS POLITIQUES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

De façon aléatoire, l'enseignant divise les étudiants en trois partis politiques. Afin de refléter la réalité politique québécoise habituelle, soit celle d'un gouvernement majoritaire, un peu plus de la majorité des étudiants sont placés dans le parti gouvernemental. Ensuite, un peu plus de la moitié des étudiants restants sont affectés à l'opposition officielle, tandis que la balance constitue le deuxième groupe d'opposition. La consigne est donnée selon laquelle dans le cadre de la simulation, le gouvernement est majoritaire, et ce, peu importe le nombre d'étudiants réellement présents lors d'un cours donné<sup>2</sup>.

L'enseignant attribue les idéologies décrites précédemment aux partis politiques, selon l'ordre de son choix. À cette fin, il peut s'inspirer de la force respective des réels partis politiques, faire passer un quiz politique au groupe pour déterminer les idéologies dominantes ou utiliser une autre méthode de son choix.

### 2) SÉLECTIONNER LES CHEFS DE PARTIS ET SÉPARER LES ÉTUDIANTS EN PARTIS POLITIQUES

À la 5<sup>e</sup> semaine de cours, l'enseignant distribue aux étudiants, en classe, le *Questionnaire sur les intérêts des parlementaires*. Si possible, lors du même cours, il demande aux étudiants ayant exprimé leur souhait d'avoir de hautes responsabilités dans la simulation s'ils souhaitent être chef de parti, en leur expliquant sommairement en quoi consiste cette fonction, surtout au niveau des évaluations. S'il y a plus de personnes intéressées que de postes à pourvoir, un tirage au sort est effectué.

Une fois les chefs de parti choisis, l'enseignant demande si l'un d'eux désire être première ou premier ministre, là encore en présentant les caractéristiques de cette fonction et en procédant à un tirage au sort si plus d'une personne désire postuler pour le poste.

Les consignes d'évaluation liées à la *Gestion du parti* sont présentées plus en détail aux chefs de parti, celles rattachées au *Discours d'ouverture* sont expliquées à la personne jouant le rôle de première ou de premier ministre, tandis que celles liées aux *Motions* le sont aux chefs des partis d'opposition.

---

2. Évidemment, une enseignante ou un enseignant pourrait plutôt établir une situation de gouvernement minoritaire, en adaptant alors les règles en conséquence.

### 3) ATTRIBUER DES RÔLES SPÉCIFIQUES AUX PARTICIPANTS

---

Hors des heures de cours, l'enseignant sépare les autres étudiants entre les partis politiques et leur attribue une circonscription électorale provinciale réelle, le tout de façon aléatoire. De la même façon, chaque étudiant se voit attribuer une des circonscriptions électorales provinciales réelles, afin de favoriser le réalisme du jeu. Il est à noter que les circonscriptions ne servent qu'à rendre la simulation plus réaliste : il n'y a pas d'enjeux spécifiques aux circonscriptions dans le cadre du jeu.

Puis, l'enseignant attribue à tous les étudiants, incluant les chefs de parti, un ou des rôles spécifiques (ministre des Finances, porte-parole de l'opposition en matière de santé, etc.), et ce, en fonction des intérêts exprimés par les principaux intéressés dans le *Questionnaire d'intérêts*. Ces rôles spécifiques sont présentés ci-dessous.

#### Liste des rôles parlementaires

- Ministre des Finances et président du Conseil du Trésor
- Ministre de la Justice et de la Sécurité publique
- Ministre de la Santé et des Services sociaux
- Ministre de l'Éducation
- Ministre du Développement économique
- Ministre des Transports
- Ministre des Affaires municipales
- Ministre de l'Environnement
- Ministre des Relations internationales
- Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et des Institutions démocratiques
- Ministre de l'Immigration, des Communautés culturelles et des Affaires autochtones
- Ministre du Travail et de la Solidarité sociale
- Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministre du Tourisme et de la Culture
- Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

En ce qui concerne les porte-paroles des partis d'opposition, il s'agit tout simplement de répartir ces domaines en fonction du nombre de députés présents dans le parti politique (une même personne peut être porte-parole dans plusieurs domaines en même temps).



## 4) FINALISATION DE LA PRÉPARATION DE LA SIMULATION

Lors du huitième cours, du temps est réservé à la finalisation de la préparation de la simulation. D'abord, le *Discours d'ouverture* est mis en ligne. Ensuite, les explications détaillées concernant la simulation et ses modalités d'évaluation sont présentées à l'ensemble du groupe, à savoir la *Gestion des partis* (car tous seront appelés, à la fin de la session à évaluer la performance de leur chef respectif) et les *Interventions*. Dans ce même cours, la plateforme Internet est présentée.

Après cela, la classe est séparée en partis politiques et les étapes suivantes sont réalisées :

Les partis se dotent d'un nom de parti politique;

Des volontaires se manifestent dans chaque parti pour rédiger chacun un projet de loi (deux ou trois, selon la taille du groupe-cours, pour le parti gouvernemental, une personne pour l'opposition officielle et une autre pour la deuxième opposition). Ces individus se font expliquer les consignes pour la rédaction des *Projets de loi*. S'ils ont plus d'un rôle spécifique, ils choisissent à quel domaine de compétence sera rattaché leur projet de loi (par exemple, un porte-parole de l'opposition en matière d'Éducation et d'Environnement indiquera qu'il va rédiger un projet de loi lié à l'Environnement);

Pendant ce temps, si possible en laboratoire informatique, les membres du parti gouvernemental font leurs premières interventions sur le site Internet, en vantant les mérites du *Discours d'ouverture*. En même temps, les membres des oppositions font aussi leurs premières interventions, cette fois-ci en rédigeant leurs premières questions pour la période des questions et réponses orales, portant sur le sujet de leur choix.

## B. La législation

Les paragraphes qui suivent présentent les différentes facettes ou étapes de la législation. Celles-ci se déroulent de façon simultanée et en ligne, sauf indication contraire.

### 1) LE CAUCUS

#### 1.1) Contexte théorique

Le caucus est la rencontre des différents députés du parti politique. C'est souvent là que les vrais débats ont lieu, puisque chacun peut exprimer ce qu'il pense réellement. Il est très rare qu'un vote formel ait lieu dans un caucus. Les décisions sont plutôt prises par consensus, mais il faut noter que parfois c'est le chef du parti qui détermine la nature du consensus, c'est-à-dire que c'est lui qui tranche.

Ainsi, c'est au sein du caucus que les grandes orientations du parti sont déterminées, de même que les positions que celui-ci adoptera sur les votes se déroulant au Parlement et les angles d'attaque ou de défense à privilégier lors de la période des questions.



## 1.2) Actions concrètes

Concrètement, tous les membres d'un parti politique peuvent intervenir librement dans leur caucus. À cette fin, une section du site Internet leur est consacrée, de sorte qu'ils sont les seuls, avec l'enseignant ou l'enseignante, à pouvoir voir et participer aux discussions du caucus. Cette section n'est pas évaluée, sinon sur le plan de la stricte participation, et sert simplement à ce que les membres puissent facilement interagir ensemble. Conséquemment, tout membre du parti peut démarrer une nouvelle discussion ou répondre à celles existantes, selon le besoin qui se fait sentir. C'est le chef de parti qui est responsable d'animer et de nourrir les discussions au sein du caucus.

## 2) LES MOTIONS

---

### 2.1) Contexte théorique

Les motions sont un outil avec lequel l'Assemblée nationale exprime son opinion par rapport à un sujet donné ou demande au gouvernement d'agir d'une certaine façon. De façon générale, les motions sont non contraignantes. La motion portant sur l'acceptation du discours d'ouverture est une exception à cette règle et son rejet entraîne la chute du gouvernement. Toutefois, dans le cadre de la simulation, cette motion doit être acceptée, afin que la simulation puisse fonctionner. .

### 2.2) Actions concrètes

Chaque chef des partis d'opposition rédige une motion et la dépose sur le site Internet pour le huitième cours. À partir de ce moment, tous les députés peuvent débattre de leur sujet, pour ou contre l'adoption de la motion. La discipline de parti s'appliquant, des discussions doivent avoir lieu en caucus au préalable afin que tous les membres d'un parti politique s'entendent sur leur positionnement. Les débats ont cours tout au long de la simulation et un vote a lieu, idéalement en classe, lors du dernier cours de la simulation.

## 3) LA PÉRIODE DES QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

---

### 3.1) Contexte théorique

La période des questions et réponses orales est le moment où les députés (essentiellement ceux de l'opposition) posent des questions aux ministres afin d'obtenir des éclaircissements sur la gestion des différents ministères ou de soulever certains enjeux politiques qu'ils considèrent importants.

### 3.2) Actions concrètes

Aux fins de la simulation, une fois le discours d'ouverture publié, chaque semaine, les députés de l'opposition pourront poser des questions aux ministres en ligne. Les députés sont fortement encouragés à poser de questions liées aux domaines de compétence qui leur sont attribués (par exemple, le porte-parole en matière de finances pose une question au ministre des Finances), mais ils peuvent également poser des questions à d'autres ministres. Pareillement et en vertu du principe de solidarité ministérielle, les ministres doivent répondre prioritairement aux questions qui leur sont posées, mais ils peuvent également répondre à d'autres questions, dans la mesure où quelques journées se sont écoulées depuis que la question a été posée et que le ministre en titre n'a toujours pas répondu. Le tout se déroule en continu de la semaine 8 à la semaine 14.



## 4) LE PROCESSUS LÉGISLATIF

---

### 4.1) Contexte théorique

L'essentiel de la vie parlementaire concerne les débats et l'adoption de projets de loi par l'Assemblée nationale du Québec.

Voici d'abord un résumé des étapes de l'adoption d'un projet de loi :

- i. Le projet de loi est rédigé par un député. Lorsqu'il s'agit d'un projet de loi proposé par le gouvernement, ce député est aussi un ministre et le texte est discuté et validé au sein du conseil des ministres. Dans tous les cas, le projet est présenté et débattu au caucus. Notons que seul le gouvernement peut proposer des projets de loi ayant une incidence financière.
- ii. Le projet de loi est imprimé et distribué à tous les députés (première lecture).
- iii. Il y a un débat et un vote sur le principe du projet de loi (deuxième lecture).
- iv. Le projet de loi est transféré au comité parlementaire lié à cet enjeu pour une analyse article par article et pour entendre le point de vue des spécialistes et groupes concernés.
- v. Le comité fait rapport à l'Assemblée nationale, qui peut ajouter d'autres amendements au projet de loi.
- vi. Il y a un débat et un vote sur la version finale du projet de loi (troisième lecture).
- vii. La sanction royale est apposée. Ensuite, la loi entre en vigueur (ou à une date indiquée dans le projet de loi, le cas échéant).

### 4.2) Actions concrètes

- i. Les personnes rédigeant des projets de loi et leurs thèmes sont choisis à la huitième semaine, tel que décrit précédemment.
- ii. Idéalement, le député désirant déposer un projet de loi consulte d'abord son caucus afin de s'assurer de l'appui de ce dernier quant au principe du projet de loi. Une fois cet appui obtenu, il rédige le texte du projet de loi en tant que tel et, si possible, le soumet de nouveau à son caucus pour approbation finale.
- iii. Avant le dixième cours, toutes les autres personnes, sauf les chefs des partis, sont assignées aléatoirement dans les commissions parlementaires correspondant aux projets de loi, en s'assurant toutefois que les membres du parti gouvernemental sont majoritaires dans chacune des commissions. Les personnes ayant rédigé des projets de loi sont automatiquement membres de leur commission parlementaire.
- iv. Au dixième cours, les projets de loi sont remis à l'enseignant ou l'enseignante, qui, en tant que président ou présidente de l'Assemblée nationale, les publie. C'est la première lecture. Les consignes décrivant la *Préparation aux commissions parlementaires* sont présentées à la classe.
- v. Le débat en deuxième lecture débute et dure deux semaines.





- vi. À la fin du débat en deuxième lecture, au douzième cours, les parlementaires votent sur le projet, si possible en classe. Si le vote est positif, la présidence de l'Assemblée nationale transfère le projet de loi à la commission parlementaire correspondant au ministère concerné, qui en fera une étude détaillée. Ceci dit, pour des raisons pédagogiques et de bon déroulement de la simulation, le vote doit être positif, quitte à ce qu'il soit trafiqué. On peut en profiter pour expliquer que parfois, « dans la vraie vie », des membres de partis choisissent sciemment de s'absenter en nombre suffisant au moment du vote sur un projet de loi afin de signifier leur mécontentement, sans toutefois bloquer le processus législatif.
- vii. Après le vote en deuxième lecture, toujours en classe, les parlementaires sont répartis selon leurs commissions parlementaires. Les personnes ayant rédigé les projets de loi dirigent les travaux de leur commission et se font expliquer les consignes portant sur le *Bilan des commissions parlementaires*.
  - a) *Fonctionnement des commissions parlementaires*

Les membres des commissions parlementaires analysent ensemble chacun des articles du projet de loi et les adoptent ou modifient un à un, selon le cas. La commission doit avoir complété l'ensemble de son travail dans la période de temps allouée à cette fin par l'enseignant ou l'enseignante. Une fois de plus, peu importe le nombre d'individus réellement présents ou non en classe, le parti gouvernemental est majoritaire dans les commissions parlementaires.
  - b) *Chefs de partis*

Pendant ce temps, les chefs de partis se promènent de commission en commission, afin d'aider les parlementaires de leur parti politique. De plus, ils peuvent négocier ensemble des ententes portant sur l'acceptation de certains amendements, voire de certains projets de loi. Lorsqu'une entente est négociée, les chefs communiquent cette information auprès des membres de leur parti politique siégeant à la ou aux commissions parlementaires visées par l'entente.
- viii. Une fois le travail en commission parlementaire terminé, les versions modifiées des projets de loi sont transférées à la présidence de l'Assemblée nationale, qui les publie à son tour dans la section réservée aux débats sur la troisième lecture. Dans le cadre de la simulation, aucun amendement ne sera acceptable après l'étude en commission. Un débat s'enclenche sur l'adoption finale du projet de loi. Le débat dure une semaine.
- ix. Ensuite, les projets de loi sont soumis au vote final, idéalement en classe.
- x. Finalement, le lieutenant-gouverneur (l'enseignant ou l'enseignante) appose la sanction royale sur les projets de loi acceptés par l'Assemblée nationale.

## 5) LES MÉDIAS

---

Tout au long de la simulation, l'enseignant mettra en ligne des nouvelles sur l'actualité politique (fictive) faisant état de certaines situations qui sont hors du contrôle initial des politiciens : des événements à l'international, une catastrophe naturelle, des revendications de groupes d'intérêts, une statistique sur un phénomène social, etc. Les députés devront y réagir, que ce soit par des projets de loi, des motions ou, surtout, des interventions dans la période des questions et réponses orales. À cette fin, certains articles sont déjà fournis sur le site Web et l'enseignant n'a alors qu'à les insérer dans sa simulation.

De même, le simulateur macroéconomique *Écopolis* peut être utilisé afin d'évaluer l'impact plus concret que peuvent avoir les politiques mises de l'avant par le gouvernement. Ainsi, la personne souhaitant produire un tel article n'a qu'à entrer les informations nécessaires dans *Écopolis* et ensuite rédiger un texte présentant les retombées prévues, par exemple sur la dette ou sur les exportations et importations.

## C. Bilan de la simulation

---

L'enseignante ou l'enseignant fait le bilan de la simulation en exposant les liens entre celle-ci et la matière du cours et en faisant ressortir les apprentissages réalisés. Une discussion est entamée en séance plénière (et si possible préalablement en petits groupes) avec les étudiants et les étudiantes sur leur propre bilan de la simulation, notamment en faisant référence aux concepts-clés qui la composent : discipline de parti, responsabilité ministérielle, complexité de l'adoption de projets de loi, frustration, le cas échéant, liée au rôle et à l'influence des députés de l'opposition, notamment dans un gouvernement majoritaire, prise de décision, etc.